

COMPTE-RENDU SOMMAIRE
CONSEIL MUNICIPAL
MARDI 4 JUIN 2019 - 19H00

- *Approbation du Procès-verbal de la séance du Mardi 26 mars 2019 - 19H00 : adopté à l'unanimité*
- *Approbation de l'ordre du jour : adopté à l'unanimité*
- *Désignation du secrétaire de séance : Danielle REYNAUD*
- *Information au conseil municipal des décisions du Maire :*
 - *Renouvellement Ligne de Trésorerie Caisse d'Epargne : 250 000 €*

1. Fonds de Concours 2019 Luberon Monts de Vaucluse

Rapporteur : René VALENTINO

Le Conseil communautaire de LMV Agglomération, au cours de sa séance du 28 février 2019, a voté l'attribution d'un fonds de concours à la Commune de MAUBEC d'un montant de 52 088 €. Ce montant doit correspondre à un taux maximal de subvention de 50% de l'opération projetée. Le rapporteur proposera d'inscrire, conformément au budget de l'exercice 2019, d'imputer ce fonds de concours aux travaux de voirie à réaliser (Chemin des Guillaumets et divers travaux de voirie) pour une dépense de 104 176 € HT. Le rapporteur demande au conseil municipal d'approuver la convention correspondante et d'autoriser le Maire à la signer.

Adopté à l'unanimité

2. Transfert au Syndicat d'Electrification Vauclusien de la compétence Infrastructure de Recharge pour Véhicules Electriques (IRVE)

Rapporteur : Jean-Jacques LEBLOIS

Le Syndicat d'Electrification Vauclusien en accord avec la Commune de MAUBEC projette l'implantation de bornes de recharge pour véhicules électrique à Coustellet, Chemin des Guillaumets. Le conseil municipal est donc appelé à délibérer pour transférer la compétence optionnelle Infrastructure de Recharge pour véhicules hybrides et Electriques (IRVE) au SEV.

Adopté par 13 voix pour et 3 abstentions

3. Convention d'occupation du Domaine public par le Syndicat d'Electrification Vauclusien pour l'exploitation d'une Infrastructure de Recharge pour Véhicules Electriques (IRVE)

Rapporteur : Jean-Jacques LEBLOIS

Afin de valider l'implantation des bornes de recharge pour véhicules électriques, il est nécessaire d'établir une convention d'occupation du domaine public avec le SEV. Le rapporteur demande au conseil municipal d'approuver la convention correspondante et d'autoriser le Maire à la signer.

Adopté par 13 voix pour et 3 abstentions

4. Convention exercice de la compétence Maitrise d'ouvrage et maintenance des Infrastructure de Recharge pour Véhicules Electriques (IRVE)

Rapporteur : Jean-Jacques LEBLOIS

Toujours dans le cadre de la mise en place des bornes de recharge pour véhicules électriques, il est nécessaire d'établir une convention définissant les modalités d'exercice de la compétence maîtrise d'ouvrage et maintenance des installations avec le SEV. Le rapporteur demande au conseil municipal d'approuver la convention correspondante et d'autoriser le Maire à la signer.

Adopté par 14 voix pour et 2 abstentions

5. Convention pour le financement des centres de loisirs et des séjours intercommunaux 2019-2022

Rapporteuse : Arlette BERGIER

Il convient de renouveler pour la période 2019-2022 la convention pour le financement des centres de loisirs et des séjours intercommunaux. La participation à reverser pour un accueil de loisirs est de 15 € par acte. Pour les séjours intercommunaux la part communale sera établie au prorata du nombre d'enfants concernés

Adopté à l'unanimité

6. Avis sur la composition du conseil communautaire de LMV Agglomération dans le cadre d'un accord local

Rapporteur : René VALENTINO

Le nombre et la répartition des sièges au sein des assemblées communautaires doit être revu l'année précédant chaque renouvellement général des conseils municipaux. Le nombre de sièges proposé est identique à celui qui avait été adopté, selon l'accord local, par arrêté préfectoral en date du 9 septembre 2016.

Pour Maubec : 2 sièges

Adopté à l'unanimité

7. Subvention Association ADMR

Rapporteuse : Danielle REYNAUD

La rapporteure propose de voter une subvention à l'Association Locale ADMR d'un montant de 500 €. Pour rappel le CCAS a voté une subvention d'un montant identique.

Adopté à l'unanimité

8. Subvention Association AVEC Contrat Enfance Jeunesse

Rapporteuse : Arlette BERGIER

La rapporteure rappelle que le conseil municipal a approuvé la convention avec l'Association AVEC dans le cadre du contrat enfance-jeunesse le 12 février 2019. Il est désormais nécessaire de délibérer afin d'approuver le versement des fonds, sous forme de subvention, appelés par ladite association : 12 832,49 € (1^{er} acompte + activités inéligibles)

Adopté à l'unanimité

9. Décisions Modificatives N°1 et N°2 au Budget Principal 2019

Rapporteur : Frédéric MASSIP

Il s'agit de transférer des crédits à l'identique d'un chapitre à un autre ou d'une opération à une autre, sans modifier l'imputation au niveau de l'article. Cette opération est nécessaire pour une meilleure conformité avec la nomenclature M14.

Adopté à l'unanimité

10. Communiqués du Maire, des délégués communautaires et animateurs de commissions

- Communication sur les problèmes de radiations des, listes électorales erronées, constatées depuis la mise en place du Répertoire Electoral Unique géré par les Services de l'INSEE. L'Association des Maires de Vaucluse a été saisie et ces difficultés seront transmises au Ministère de l'Intérieur. Le Maire remercie les élus ayant participé à la tenue des Bureaux de vote.
- Dates à retenir :
 - Vendredi 7 juin à 11H00 Inauguration du Parking du Laquais
 - Vendredi 7 juin à 20H30 : concert de jazz au Bois Bréant

- Jeudi 27 juin à 18H30 réunion d'information auprès des maubecquois - Salle polyvalente
- Tous les jeudis de juillet et août un Marché artisanal semi-nocturne avec animations aura lieu sur l'aire de loisirs au pied du Vieux Village
- Route de Ménerbes, lieu-dit « L'Hôpital » : la vitesse est désormais limitée à 50 km/h ; des passages piétons seront implantés prochainement et des contrôles de vitesses seront mis en place.

Le Maire lève la séance à 20H00

Maubec, le 4 juin 2019



Le Maire,


Frédéric MASSIP

